

France Relance : Les dispositifs ouverts en faveur des associations

Près de 9 mois après le lancement du plan France Relance, le ministre de l'Économie, des finances et de la relance, Bruno Le Maire, en lien avec la secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, Olivia Grégoire, publie un [dossier de presse](#) recensant l'ensemble des dispositifs ouverts aux associations dans le cadre de France Relance.

Découvrez dans ce document la diversité des opportunités qui sont ouvertes aux associations pour développer des projets et créer de l'emploi.

Il se séquence en trois parties :

1. **Relancer de nouveaux projets associatifs.** Les différents financements par type de projet y sont présentés ainsi que la façon d'y candidater.
2. **Créer de l'emploi dans les associations** à travers des dispositifs d'aide tels que les PEC, le FONJEP, le fonds pour le développement de l'inclusion...
3. **Des projets soutenus partout sur le territoire grâce à France Relance.** Les projets déjà soutenus et financés dans le cadre de France Relance y sont valorisés.

